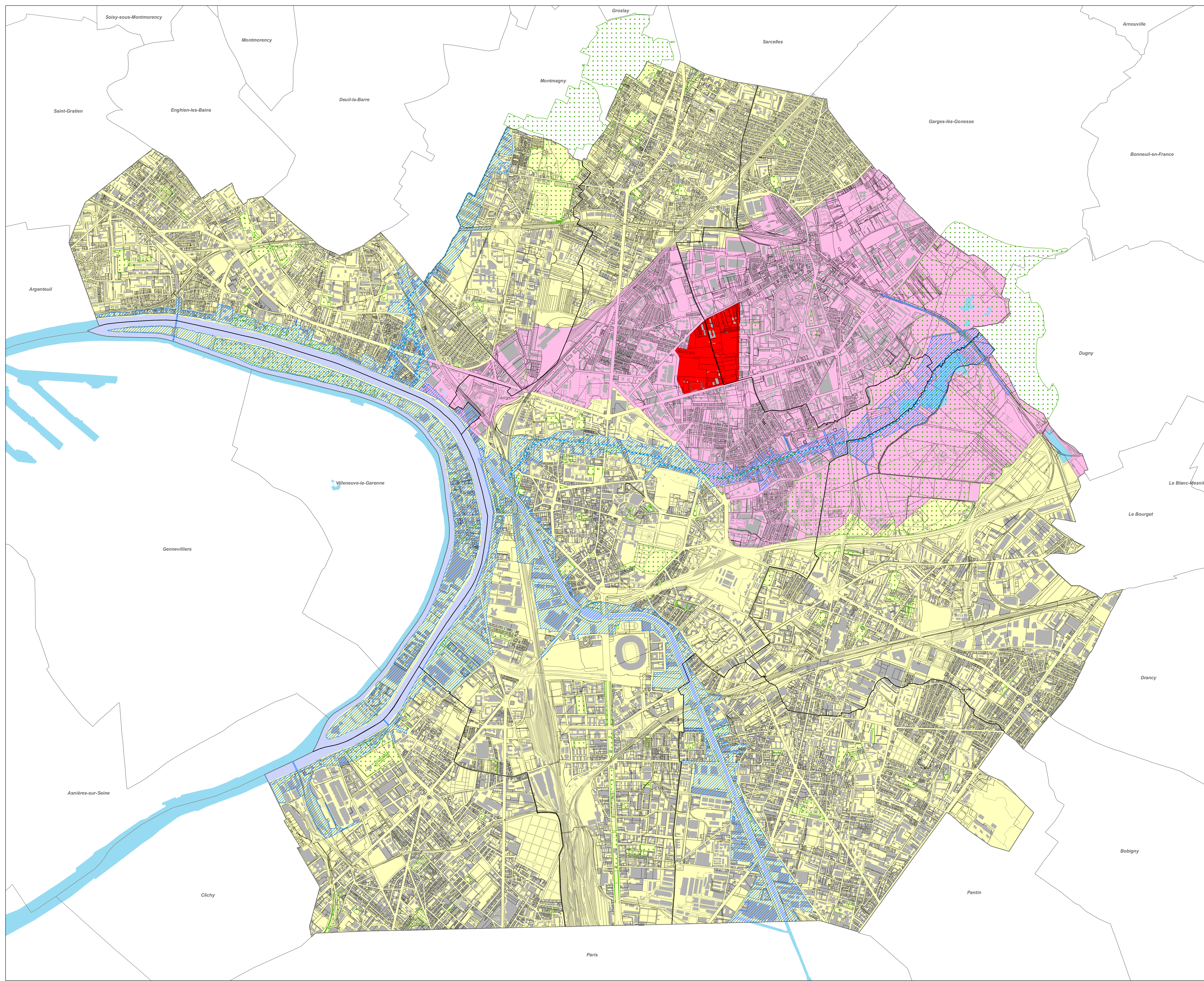




4-2-7
Plan
zonage pluvial

Légende

Prescription de gestion des eaux pluviales

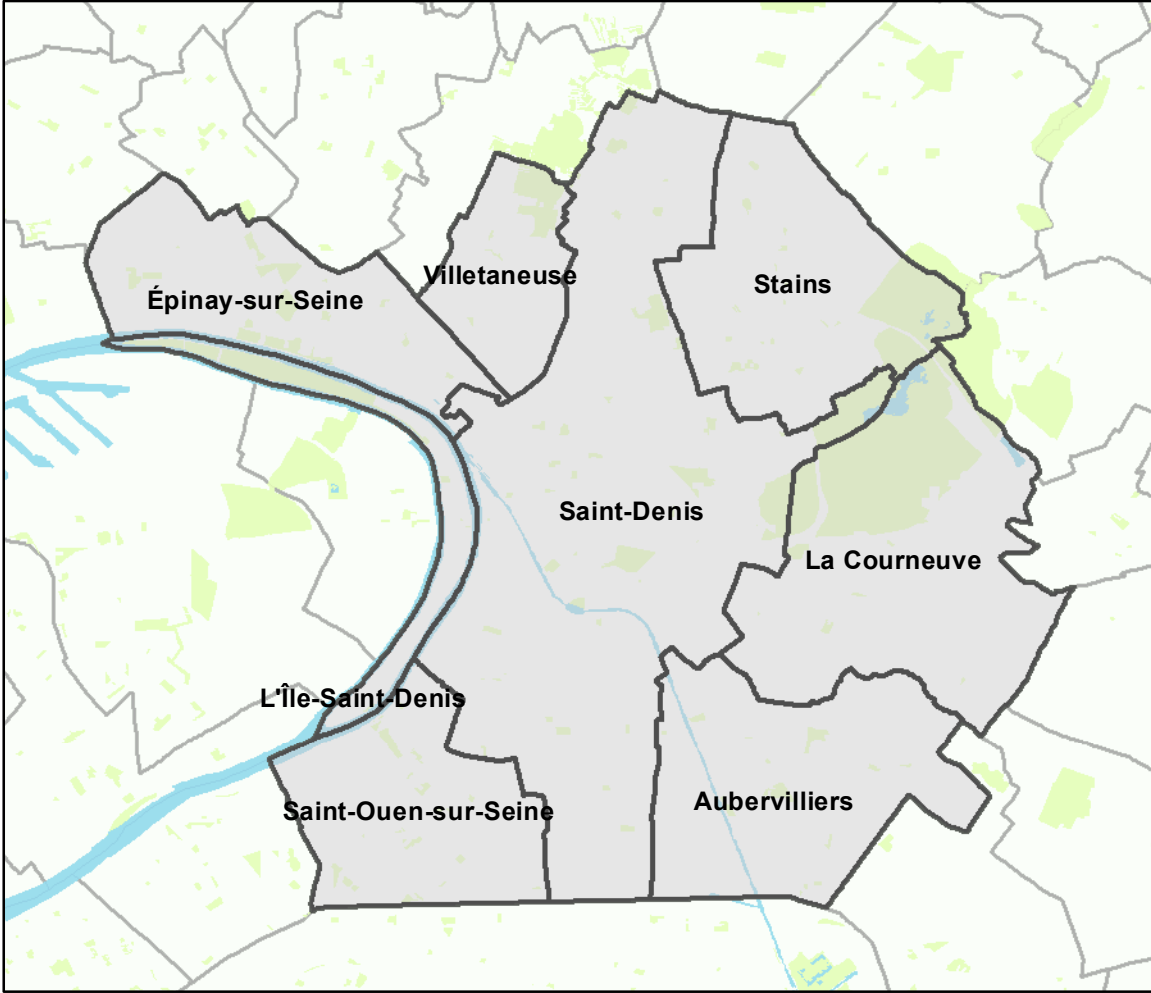
- Abattement total de la pluie 8 mm et gestion à la parcelle de la pluie décennale avec rejet à débit limité de 1 l/s/ha
- Abattement total de la pluie 8 mm et gestion à la parcelle de la pluie décennale avec rejet à débit limité de 7 l/s/ha
- Abattement total de la pluie 8 mm et gestion à la parcelle de la pluie décennale avec rejet à débit limité de 10 l/s/ha
- Parcs et jardins: Abattement total des pluies décennales
- Trame bleue: Abattement total des pluies décennales, recherché et plantation des ouvrages de gestion des eaux pluviales en lien avec la trame bleue

Hydrographie

- Cours d'eau à ciel ouvert
- Cours d'eau enterré
- Plan d'eau

Eléments de contexte:

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâti



Approuvé par délibération du Conseil de Territoire le 25 février 2020
REVISION DU PLUI
APPROUVÉE EN CONSEIL DE TERRITOIRE DU 16 DECEMBRE 2025



Source: Fond plan DGFIP2024

0 0,25 0,5 Km

